

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Référence : RAAT_79LAI0101

Le 14/07/2021



Bien : **Appartement**
Adresse : **Bâtiment 7 promenade DU GALION**
77200 TORCY
Numéro de lot : **79LAI0201**
Référence Cadastreale : **NC**

PROPRIETAIRE

**HABITAT 77 OPH DE SEINE DE MARNE
 24 COURS DES DEUX PARCS
 77420 CHAMPS-SUR-MARNE**

DEMANDEUR

**HABITAT 77 OPH DE SEINE DE MARNE
 24 COURS DES DEUX PARCS
 77420 CHAMPS-SUR-MARNE**

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : Appartement Adresse : Bâtiment 7 promenade DU GALION 77200 TORCY Propriétaire : HABITAT 77 OPH DE SEINE DE MARNE	Réf. Cadastreale : NC Bâti : Oui Mitoyenneté : Oui
--	---

CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Date de visite : **25/06/2021**
Opérateur de repérage : **Rabah AYOUAZ**

*Ce rapport ne peut être utilisé que dans son intégralité.
 Ce document reste la propriété de la société SOCOBAT Expertises et ne peut être utilisé pour aucun acte, sans que son paiement intégral n'ait été réalisé - tout contrevenant encours des sanctions pénales et des dommages et intérêts.*

Article 1334-29-4

Le “dossier amiante – parties privatives” est :

- 1° Tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier ;
- 2° Communiqué par le propriétaire à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti. Une attestation écrite de cette communication est conservée par les propriétaires
- 3° Communiqué par le propriétaire aux personnes suivantes, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives :
 - a) Agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1
 - b) Inspecteurs et contrôleurs du travail
 - c) Agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale
 - d) Agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.


L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

SUIVI DES COMMUNICATIONS DU DOSSIER AMIANTE PARTIES PRIVATIVES				
Date	Nom / Société	Qualité	Objet	Signature

DOSSIER AMIANTE PARTIES PRIVATIVES

Articles R.1334-14, R.1334-16, R.1334-20, R.1334-29-4 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011)

Arrêté du 12 décembre 2012 ;

A	INFORMATIONS GENERALES		
A.1	DESIGNATION DU BATIMENT		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> Nature du bâtiment : Appartement Cat. du bâtiment : Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation) Nombre de Locaux : Etage : 1er Numéro de Lot : 79LAI0201 Référence Cadastrale : NC Date du Permis de Construire : Non Communiquée Adresse : Bâtiment 7 promenade DU GALION 77200 TORCY </td> <td style="width: 50%; border: none;"> Escalier : Bâtiment : Porte : 1 Propriété de: HABITAT 77 OPH DE SEINE DE MARNE ANT. PARIS VALLEE MARNE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS-SUR-MARNE </td> </tr> </table>		Nature du bâtiment : Appartement Cat. du bâtiment : Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation) Nombre de Locaux : Etage : 1er Numéro de Lot : 79LAI0201 Référence Cadastrale : NC Date du Permis de Construire : Non Communiquée Adresse : Bâtiment 7 promenade DU GALION 77200 TORCY	Escalier : Bâtiment : Porte : 1 Propriété de: HABITAT 77 OPH DE SEINE DE MARNE ANT. PARIS VALLEE MARNE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Nature du bâtiment : Appartement Cat. du bâtiment : Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation) Nombre de Locaux : Etage : 1er Numéro de Lot : 79LAI0201 Référence Cadastrale : NC Date du Permis de Construire : Non Communiquée Adresse : Bâtiment 7 promenade DU GALION 77200 TORCY	Escalier : Bâtiment : Porte : 1 Propriété de: HABITAT 77 OPH DE SEINE DE MARNE ANT. PARIS VALLEE MARNE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS-SUR-MARNE		
A.2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> Nom : HABITAT 77 OPH DE SEINE DE MARNE Adresse : ANT. PARIS VALLEE MARNE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS-SUR-MARNE Qualité : Bailleur </td> <td style="width: 50%; border: none;"> Documents fournis : Néant Moyens mis à disposition : Néant </td> </tr> </table>		Nom : HABITAT 77 OPH DE SEINE DE MARNE Adresse : ANT. PARIS VALLEE MARNE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS-SUR-MARNE Qualité : Bailleur	Documents fournis : Néant Moyens mis à disposition : Néant
Nom : HABITAT 77 OPH DE SEINE DE MARNE Adresse : ANT. PARIS VALLEE MARNE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS-SUR-MARNE Qualité : Bailleur	Documents fournis : Néant Moyens mis à disposition : Néant		
A.3	EXECUTION DE LA MISSION		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> Rapport N° : RAAT_79LAI0101 A Le repérage a été réalisé le : 25/06/2021 Par : Rabah AYOUAZ N° certificat de qualification : C017-SE04-2017 Date d'obtention : 09/01/2018 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIT COMPETENCES CERTIFICATIONS Date de commande : 25/06/2021 </td> <td style="width: 50%; border: none;"> Date d'émission du rapport : 14/07/2021 Accompagnateur : Le gardien Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyse pour le Bâtiment Ile de France Adresse laboratoire : 117 Quai de Valmy F 75010 PARIS - 10EME Numéro d'accréditation : AB 1609 Organisme d'assurance professionnelle : AXA Adresse assurance : N° de contrat d'assurance : 5411202104 Date de validité : 01/07/2021 </td> </tr> </table>		Rapport N° : RAAT_79LAI0101 A Le repérage a été réalisé le : 25/06/2021 Par : Rabah AYOUAZ N° certificat de qualification : C017-SE04-2017 Date d'obtention : 09/01/2018 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIT COMPETENCES CERTIFICATIONS Date de commande : 25/06/2021	Date d'émission du rapport : 14/07/2021 Accompagnateur : Le gardien Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyse pour le Bâtiment Ile de France Adresse laboratoire : 117 Quai de Valmy F 75010 PARIS - 10EME Numéro d'accréditation : AB 1609 Organisme d'assurance professionnelle : AXA Adresse assurance : N° de contrat d'assurance : 5411202104 Date de validité : 01/07/2021
Rapport N° : RAAT_79LAI0101 A Le repérage a été réalisé le : 25/06/2021 Par : Rabah AYOUAZ N° certificat de qualification : C017-SE04-2017 Date d'obtention : 09/01/2018 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIT COMPETENCES CERTIFICATIONS Date de commande : 25/06/2021	Date d'émission du rapport : 14/07/2021 Accompagnateur : Le gardien Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyse pour le Bâtiment Ile de France Adresse laboratoire : 117 Quai de Valmy F 75010 PARIS - 10EME Numéro d'accréditation : AB 1609 Organisme d'assurance professionnelle : AXA Adresse assurance : N° de contrat d'assurance : 5411202104 Date de validité : 01/07/2021		
B	CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR		
Signature et Cachet de l'entreprise 	Date d'établissement du rapport : Fait à MONTROUGE le 14/07/2021 Cabinet : SOCOBAT-EXPERTISES Nom du responsable : OULD MOUSTAPHA Nom du diagnostiqueur : Rabah AYOUAZ		

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....4
DESIGNATION DU BATIMENT4
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....4
EXECUTION DE LA MISSION4

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....4

SOMMAIRE5

CONCLUSION(S)6
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION6
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION6

PROGRAMME DE REPERAGE.....7
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....7

CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE7

RAPPORTS PRECEDENTS8

RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE8
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION8
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE8
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....8
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)9
COMMENTAIRES10

ELEMENTS D'INFORMATION11

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION12

ANNEXE 2 – CROQUIS.....17

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....19

ATTESTATION(S)25

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
1	Entrée	1er	Mur	A, F	Enduit / Plâtre - Peinture
			Cloisons	B, C, D, E	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum
2	Dégagements	1er	Mur	B	Enduit / Plâtre - Peinture
			Cloisons	C, D	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum
3	Séjour	1er	Cloisons	A	Enduit / Plâtre - Peinture
			Mur	B, C	Enduit / Plâtre - Peinture
			Mur façade	D	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum
4	Cuisine	1er	Cloisons	A, B, C, E, F, G, H	Enduit / Plâtre - Peinture
			Cloisons	F	Colle - Faïence
			mur façade	D	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum
6	WC	1er	Cloisons	A, B, C, D	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum
7	Salle de Bains	1er	Cloisons	A, B, C, D, E, F	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum
			Cloisons	B, C	Colle - Faïence
8	Chambre n°1	1er	Cloisons	A, B, D, E, F	Enduit / Plâtre - Peinture
			mur façade	C	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum
9	Chambre n°2	1er	Cloisons	A, B, C, D, E	Enduit / Plâtre - Peinture
			mur façade	F	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum
			mur	G, H	Enduit / Plâtre - Peinture

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 25/06/2021

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

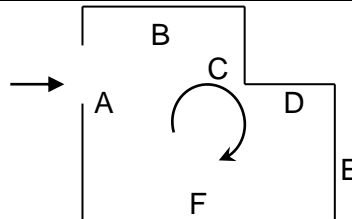
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée	1er	OUI	
2	Dégagements	1er	OUI	
3	Séjour	1er	OUI	
4	Cuisine	1er	OUI	
5	Balcon	1er	OUI	
6	WC	1er	OUI	
7	Salle de Bains	1er	OUI	
8	Chambre n°1	1er	OUI	
9	Chambre n°2	1er	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Critère de décision	Référence prélèvement	Présence	Etat de dégradation	Préconisation
1	Entrée	1er	Mur	A, F	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	P003	N	MD	
			Cloisons	B, C, D, E	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P002)	P002	N	MD	
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P005)	P005	N	MD	
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P001)	P001	N	MD	
2	Dégagements	1er	Mur	B	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	P003	N	MD	
			Cloisons	C, D	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P002)	P002	N	MD	
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P005)	P005	N	MD	
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P001)	P001	N	MD	
3	Séjour	1er	Cloisons	A	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P002)	P002	N	MD	
			Mur	B, C	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	P003	N	MD	
			Mur façade	D	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P004)	P004	N	MD	
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P005)	P005	N	MD	
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P001)	P001	N	MD	
4	Cuisine	1er	Cloisons	A, B, C, E, F, G, H	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P007)	P007	N	MD	
			Cloisons	F	Colle - Faïence	Résultat d'analyse (P009)	P009	N	MD	
			mur façade	D	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P010)	P010	N	MD	
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P008)	P008	N	MD	
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P006)	P006	N	MD	
6	WC	1er	Cloisons	A, B, C, D	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P007)	P007	N	MD	
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P008)	P008	N	MD	
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P006)	P006	N	MD	

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Critère de décision	Référence prélèvement	Présence	Etat de dégradation	Préconisation
7	Salle de Bains	1er	Cloisons	A, B, C, D, E, F	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P007)	P007	N	MD	
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P008)	P008	N	MD	
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P006)	P006	N	MD	
			Cloisons	B, C	Colle - Faïence	Résultat d'analyse (P009)	P009	N	MD	
8	Chambre n°1	1er	Cloisons	A, B, D, E, F	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P002)	P002	N	MD	
			mur façade	C	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P004)	P004	N	MD	
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P005)	P005	N	MD	
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P001)	P001	N	MD	
9	Chambre n°2	1er	Cloisons	A, B, C, D, E	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P002)	P002	N	MD	
			mur façade	F	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P004)	P004	N	MD	
			Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P005)	P005	N	MD	
			Plancher	Sol	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P001)	P001	N	MD	
			mur	G, H	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	P003	N	MD	

LEGENDE			
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s) MD : Matériau(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique	
	AC1	Action corrective de premier niveau	
	AC2	Action corrective de second niveau	

COMMENTAIRES

Néant

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : P001

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
HABITAT 77	RAAT_79LAI0101	1er - Chambre n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Colle - Linoleum	25/06/2021	Rabah AYOUAZ
Localisation	Résultat	
Plancher - Sol	absence d'amiante	

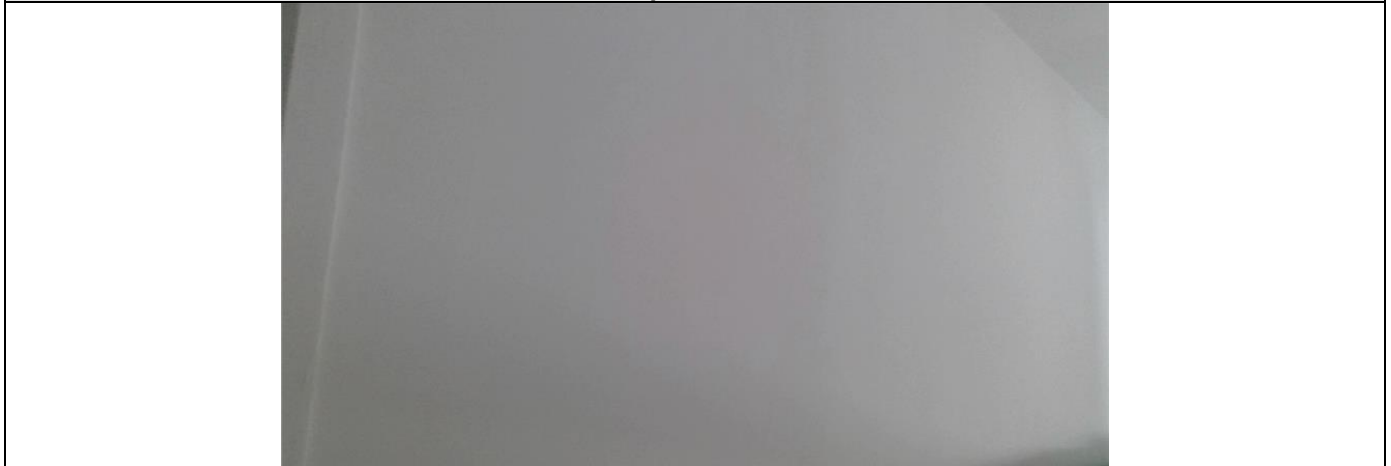
Emplacement





PRELEVEMENT : P002


Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
HABITAT 77	RAAT_79LAI0101	1er - Chambre n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit / Plâtre - Peinture	25/06/2021	Rabah AYOUAZ
Localisation	Résultat	
Cloisons - A, B, C, D, E	absence d'amiante	

Emplacement





PRELEVEMENT : P003		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
HABITAT 77	RAAT_79LAI0101	1er - Chambre n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit / Plâtre - Peinture	25/06/2021	Rabah AYOUAZ
Localisation		Résultat
mur - G, H		absence d'amiante
Emplacement		
		


PRELEVEMENT : P004		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
HABITAT 77	RAAT_79LAI0101	1er - Chambre n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit / Plâtre - Peinture	25/06/2021	Rabah AYOUAZ
Localisation		Résultat
mur façade - F		absence d'amiante
Emplacement		
		


PRELEVEMENT : P005		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
HABITAT 77	RAAT_79LAI0101	1er - Chambre n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit / Plâtre - Peinture	25/06/2021	Rabah AYOUAZ
Localisation		Résultat
Plafond - Plafond		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P006		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
HABITAT 77	RAAT_79LAI0101	1er - Salle de Bains
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Colle - Linoleum	25/06/2021	Rabah AYOUAZ
Localisation		Résultat
Plancher - Sol		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P007		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
HABITAT 77	RAAT_79LAI0101	1er - Salle de Bains
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit / Plâtre - Peinture	25/06/2021	Rabah AYOUAZ
Localisation		Résultat
Cloisons - A, B, C, D.E.F		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P008		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
HABITAT 77	RAAT_79LAI0101	1er - Salle de Bains
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit / Plâtre - Peinture	25/06/2021	Rabah AYOUAZ
Localisation		Résultat
Plafond - Plafond		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P009		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
HABITAT 77	RAAT_79LAI0101	1er - Salle de Bains
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Colle - Faïence	25/06/2021	Rabah AYOUAZ
Localisation		Résultat
Cloisons - B.C		absence d'amiante
Emplacement		
		

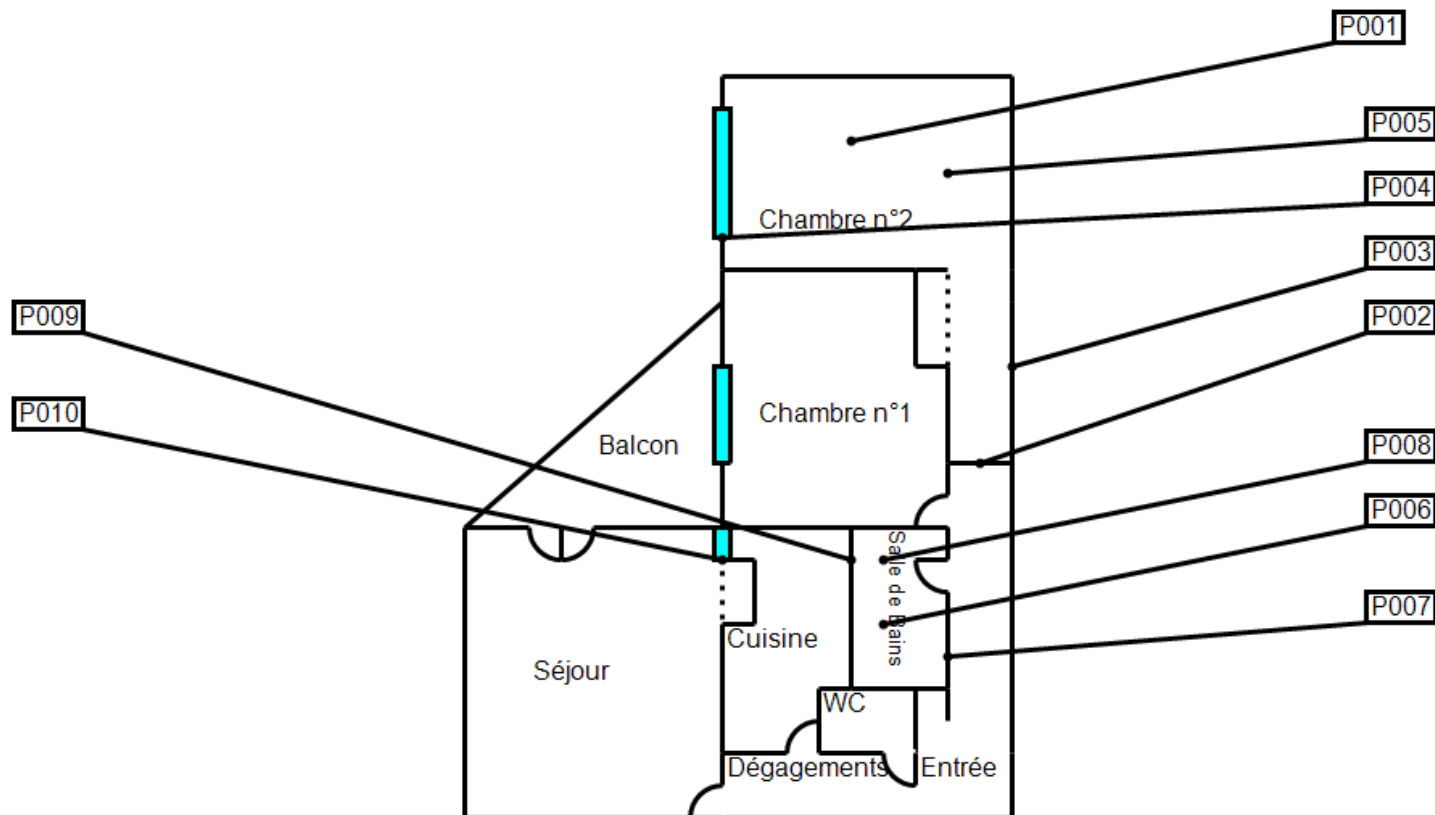
PRELEVEMENT : P010		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
HABITAT 77	RAAT_79LAI0101	1er - Cuisine
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit / Plâtre - Peinture	25/06/2021	Rabah AYOUAZ
Localisation		Résultat
mur façade - D		absence d'amiante
Emplacement		
		

ANNEXE 2 – CROQUIS



Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Cliant :	HABITAT 77 OPH DE SEINE DE	Titre :	Croquis N°1	
N° dossier :	RAAT_79LAI0101	Adresse :	Bâtiment 7 promenade DU GALION 77200 TORCY	
N° planche :	1/1			Version : 0
Type :	Croquis			
Date :	14/07/2021	Localisation / Bâtiment :		
Intervenant :	Rabah AYOUAZ	Niveau :		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	Commentaire :		



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

PV_00720210600611840



Analyses pour le Bâtiment

A.R.C SOCOBAT EXPERTISES
Monsieur Rabah AYOUAZ
54 Rue Gabriel Péri
92120 MONTROUGE

Notre référence : AR-21-LH-035994-01

Numéro de dossier : 21H019555

Référence de dossier :

**RAAT_79LAI0101 A - Bâtiment 7 promenade DU GALION 77200 TORCY - HABITAT
77 OPH DE SEINE DE MARNE**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 21H019555-001 - Référence *P001-1er - Chambre n°2 - Sol - Plancher - Colle - Linoleum*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H019555-002 - Référence *P002-1er - Chambre n°2 - A, B, C, D, E - Cloisons - Enduit / Plâtre - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H019555-003 - Référence *P003-1er - Chambre n°2 - G, H - mur - Enduit / Plâtre - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H019555-004 - Référence *P004-1er - Chambre n°2 - F - mur façade - Enduit / Plâtre - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H019555-005 - Référence *P005-1er - Chambre n°2 - Plafond - Plafond - Enduit / Plâtre - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H019555-006 - Référence *P006-1er - Salle de Bains - Sol - Plancher - Colle - Linoleum*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H019555-007 - Référence *P007-1er - Salle de Bains - A, B, C, D, E, F - Cloisons - Enduit / Plâtre - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

117, Quai de Valmy

F-75484 Paris Cedex 10

Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B



Analyses pour le Bâtiment

- N° 21H019555-008 - Référence P008-1er - Salle de Bains - Plafond - Plafond - Enduit / Plâtre - Peinture prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H019555-009 - Référence P009-1er - Salle de Bains - B.C - Cloisons - Colle - Faïence, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21H019555-010 - Référence P010-1er - Cuisine - D - mur façade - Enduit / Plâtre - Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
117, Quai de Valmy
F-75484 Paris Cedex 10
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-056192-01 Date d'émission de rapport : 09/07/2021 9:25 Page1/3
 Référence laboratoire N° : 21EK094469 Référence de suivi du dossier N° : 21H019555
 Reçu au laboratoire le : 30/06/2021 Date de réception :28/06/2021
 Date d'analyse : 08/07/2021
 Référence dossier Client:21H019555 - RAAT_79LAI0101 A - Bâtiment 7 promenade DU GALION 77200 TORCY - HABITAT
 77 OPH DE SEINE DE MARNE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001 (1)	21H019555-001 - P001-1er - Chambre n°2 - Sol - Plancher - Colle - Linoleum	Matériau souple de type revêtement de sol (gris)	MET / R9H2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	21H019555-002 - P002-1er - Chambre n°2 - A, B, C, D, E - Cloisons - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (beige)	MET / R9H2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	21H019555-003 - P003-1er - Chambre n°2 - G, H - mur - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (beige)	MET / R9H2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	21H019555-004 - P004-1er - Chambre n°2 - F - mur façade - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces	MET / R9H2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / R9H2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
 Rua Monte de Alêm, 62
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-056192-01 Date d'émission de rapport : 09/07/2021 9:25 Page2/3
 Référence laboratoire N° : 21EK094469 Référence de suivi du dossier N° : 21H019555
 Reçu au laboratoire le : 30/06/2021 Date de réception :28/06/2021
 Date d'analyse : 08/07/2021
 Référence dossier Client:21H019555 - RAAT_79LAI0101 A - Bâtiment 7 promenade DU GALION 77200 TORCY - HABITAT
 77 OPH DE SEINE DE MARNE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				No prep / No grilles ou lames	Type	
005	21H019555-005 - P005-1er - Chambre n°2 - Plafond - Plafond - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (beige)	MET / R9H2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006 ⁽²⁾	21H019555-006 - P006-1er - Salle de Bains - Sol - Plancher - Colle - Linoleum	Matériau souple de type revêtement de sol (marron)	MET / R9H2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	21H019555-007 - P007-1er - Salle de Bains - A, B, C, D, E, F - Cloisons - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (beige)	MET / R9H2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	21H019555-008 - P008-1er - Salle de Bains - Plafond - Plafond - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (beige)	MET / R9H2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	21H019555-009 - P009-1er - Salle de Bains - B, C - Cloisons - Colle - Faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (beige)	MET / R9H2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	21H019555-010 - P010-1er - Cuisine - D mur façade - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (brillant) (beige)	MET / R9H2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
 Rua Monte de Além, 62
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-056192-01 Date d'émission de rapport : 09/07/2021 9:25 Page 3/3
Référence laboratoire N° : 21EK094469 Référence de suivi du dossier N° : 21H019555
Reçu au laboratoire le : 30/06/2021 Date de réception : 28/06/2021
Date d'analyse : 08/07/2021
Référence dossier Client: 21H019555 - RAAT_79LAI0101 A - Bâtiment 7 promenade DU GALION 77200 TORCY - HABITAT
77 OPH DE SEINE DE MARNE

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Un matériau de type colle (jaune) est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.
- (2) Un matériau de type colle (jaune); un matériau (noir); un matériau semi-dur (blanc) est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996, P-PS-SOP3368 : version 7

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>.

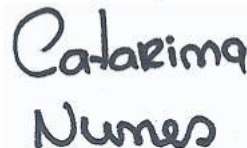
NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur <https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratorio-de-analise-de-amiante/qualidade/>.

NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Catarina Nunes
Technicienne analyste en
microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



ATTESTATION(S)

Votre Agent Général
M BEGUINOT HERVE
ROND POINT DU PEROLLIER
29 CHEMIN DE VILLENEUVE
69130 ECULLY

04 37 50 28 80

N°ORIAS **08 045 454 (HERVE BEGUINOT)**
Site ORIAS www.orias.fr



Assurance et Banque

SARL , ARC
SOCOBAT EXPERTISES
17 CHEMIN DU CHARROI
69300 CALUIRE ET CUIRE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **17/02/2020**

Vos références

Contrat
5411202104
Client
3718006904

Date du courrier
3 février 2021

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
ARC SOCOBAT EXPERTISES

Est titulaire du contrat d'assurance n° **5411202104** ayant pris effet le **17/02/2020**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Activité n°1: Diagnostics réglementaires relevant de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L.1334-6 du Code de la Santé Publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du Code de la Santé Publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L.133-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu par l'article L.134-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état des risques et pollutions tel que prévu par l'article L.125-5 du Code de l'environnement
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du Code de la construction et de l'habitation

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

1/5

Vos références

Contrat
5411202104
Client
3718006904

- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation.

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L.133-11-1 du Code de la Santé Publique

- L'information sur la présence d'un risque de mэрule

Activité n°2:

- Diagnostics de l'activité 1 hors cadre réglementaire

- Etat parasitaire

- Loi Carrez

- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés

- Etat des lieux

- L'évaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative

- Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés

- Mesurage Loi Boutin

- Contrôle périodique amiante

- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition

- Diagnostic amiante avant relocation

- Diagnostic amiante avant-vente

- Diagnostic amiante partie privative (DAPP)

- Dossier technique amiante

- Contrôle visuel après désamiantage

- Recherche de plomb avant travaux

- Diagnostic Déchets

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €, 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

2/5

Vos références

Contrat
5411202104
Client
3718006904

- Diagnostic pollution de sols
- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) et contrôle plomb après travaux
- Assistance administrative et réglementaire consistant à communiquer et à veiller à la mise en application des textes de la loi et des obligations légales qui en découle pour ses clients
- Mesure d'empoussièrement en fibres amiantes dans les immeubles bâtis
- Mesurage des niveaux d'empoussièrement de fibres amiante au poste de travail
- Mesure du Radon
- Analyse QAI (qualité de l'air)
- Infiltrométrie

- Analyse d'Hydrocarbure Aromatique Polycycliques (HAP) dans les enrobés routiers et / ou les machefers dans le cadre de diagnostics avant travaux ou avant démolition.
A L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE SOLUTIONS.
Il est précisé que :
l'analyse est réalisée en sous-traitance par un laboratoire COFRAC ou équivalent.
- Diagnostic technique global, les missions de maîtrise d'œuvre construction restant exclues de la garantie du contrat.

A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATION DE CONSEIL, PRECONICATION ET TOUTE MISSION DE BUREAU D'ETUDE
A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE CONSEIL JURIDIQUE ET LA GESTION IMMOBILIERE

Activité n°3:

Conseils, préconisations en solutions en retrait, recouvrement d'amiante.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

3/5

Vos références

Contrat
5411202104
Client
3718006904

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2021** au **01/07/2021** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué



Vos références

Contrat
5411202104
 Client
3718006904

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Faute inexcusable (dommages corporels)	2 000 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	2 500 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	1 200 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	300 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 € 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

5/5

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à :

M. AYOUAZ Rabah sous le numéro : **C017-SE04-2017**

DOMAINE (S) CONCERNE (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 09/01/2018 Au 08/01/2023
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 19/06/2017 Au 18/06/2022
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 19/06/2017 Au 18/06/2022
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 19/06/2017 Au 18/06/2022
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 19/04/2017 Au 18/04/2022
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 03/07/2017 Au 02/07/2022

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Thionville, le 09/01/2018
Pour QUALIT'COMPETENCES
LAROUZ Soufian, Responsable Certification



Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est
accrédité sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



SAINT HONORE AUDIT - 16, rue Villars- 57 100 THIONVILLE
Tél : 05 81 10 04 61 - Fax : 05 82 85 38 07 - mail : contact@qualit-competences.com
SARL au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville T1 788 973 543 - N° de gestion 2015 B 12- Code NAF : 8559A